

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL****Syndicat mixte
Artois
Mobilités****Séance du jeudi 18 juin 2026**Le **jeudi 18 juin 2026 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par **M. Alain DUBREUCQ, Président**, assisté de M. Christophe PILCH, 1^{er} vice-président, M. David THELLIER 2^{ème} vice-président et M. Tony MOULIN, 3^{ème} vice-président.Titulaire(s) présent(s)**CABBALR** (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Nicolas CARRE ; M. Arnaud MONTEWIS ; M. David THELLIER.**CAHC** (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Christian MUSIAL ; M. Christophe PILCH ;**CALL** (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Nicolas CHERET ; M. Romain DRUMEZ ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Tony MOULIN ; M. André KUCHCINSKI.Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)**CABBALR** : M. Julien DAGBERT ; M. Sébastien DARRAS ; M. Olivier GACQUERRE, Jean-Marie MACKE**CAHC** : M. Philippe KEMEL ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Arnaud RAISON ;**CALL** : Mme Martine CHWICKO ; M. Maurice VISEUX.Suppléant(s) présent(s)**CABBALR** : Mme Laëtitia MARIINI ; ; M. Jacky LEMOINE**CAHC** : Néant**CALL** : M. David KUSNIREK ; Mme Sylvie LANCERY ; M. Fabrice PLANQUESuppléant(s) absent(s) / excusé(s)**CABBALR** : M. Hervé DEROUBAIX ; Mme Sophie DUBY ; M. Maurice LECONTE ; M. Jacques SWITALSKI. ; M. Gaëtan VERDOUCQ.**CAHC** : M. Didier BONNET ; M. Régis DELATTRE ; Mme Aurore FERNANDEZ ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Inès TAOURIT. M. Jérôme VALLIN ; Mme Mildred WERQUIN.**CALL** : M. Bruno TRONI ; M. Sébastien OGEZ ; Mme Violette DUFOUR ; Mme Anne-Marie DUHAMELSuppléances : Mme LANCERY représente M. VISEUX ; M. Fabrice PLANQUE représente Mme CHWICKO ; Mme MARIINI représente M. DAGBERT ; M. LEMOINE représente M. GACQUERRE ; M. DARRAS a donné pouvoir à M. THELLIER ; M. MACKE a donné pouvoir à M. CARRE ; M. RAISON a donné pouvoir à M. MUSIAL ; M. MACIEJASZ a donné pouvoir à M. PILCH ; M. KEMEL a donné pouvoir à M. DELLA FRANCASecrétaire de séance : M. André KUCHCINSKIAdministration : M. Paskal BARBELETTE ; M. Quentin DENOYELLE ; M. Benoît DESCAMPS ; Mme Stéphanie HUBINET ; Mme Elise POUILLET ; M. Fabrice SIROP**LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

Régulièrement convoqué
le 12/06/2026**Objet : Désignation des
représentants d'Artois
Mobilités à l'AULA (point
6)****RÉSULTAT DU VOTE :**Nombre de titulaires
en exercice :**21**Nombre de titulaires
présents :**12**Nombre de suppléants
présents :**5**Nombre de suppléants
votants :**4**

Pouvoir(s) :

5Nombre total de
votants :**21**Accusé de réception du
contrôle de légalitéLe : **25/06/2026**

Publication

Le : **25/06/2026**

Certifié exécutoire

Le : **25/06/2026**

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Désignation des représentants d'Artois Mobilités à l'AULA

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 relatifs aux modes de scrutin et L.2121-33 relatif à la désignation de représentants de la commune au sein des organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°06/2013 du 31 janvier 2013 relative à l'adhésion du SMT Artois-Gohelle à l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA)

Vu les statuts de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois,

Considérant que l'AULA doit intégrer quatre représentants d'Artois Mobilités à son assemblée générale, dont deux siègent également au conseil d'administration ;

Après avoir entendu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : PRÉCISE qu'Artois Mobilités renouvelle son adhésion à l'AULA.

Article 2 : PROCÈDE à la désignation des représentants d'Artois Mobilités au sein de l'AULA, au scrutin public :

Sont candidats :

Assemblée générale : M. Alain DUBREUCQ (CALL) ; M. Arnaud RAISON (CAHC) ; M. Julien DAGBERT (CABBALR) ; Mme Martine CHWICKO (CALL)

Conseil d'administration : M. Alain DUBREUCQ (CALL) ; M. Julien DAGBERT (CABBALR)

Chaque candidat a obtenu 21 voix

Sont élus :

Assemblée générale : M. Alain DUBREUCQ (CALL) ; M. Arnaud RAISON (CAHC) ; M. Julien DAGBERT (CABBALR) ; Mme Martine CHWICKO (CALL)

Conseil d'administration : M. Alain DUBREUCQ (CALL) ; M. Julien DAGBERT (CABBALR)

Article 3 : PRÉCISE qu'Artois Mobilités est représenté au sein de l'AULA par :

Assemblée générale	Conseil d'administration
M. Alain DUBREUCQ (CALL)	M. Alain DUBREUCQ (CALL)
M. Arnaud RAISON (CAHC)	M. Julien DAGBERT (CABBALR)
M. Julien DAGBERT (CABBALR)	
Mme Martine CHWICKO (CALL)	

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 21

Contre : 0


Alain DUBREUCQ
Président d'Artois Mobilités

Fait et délibéré le 18 juin 2026

Pour extrait certifié conforme.